

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la construction de 30 logements sociaux – La Minoterie - reconstitution ANRU Gour de l'Arche – Saltgourde – à Périgueux

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité des services et des commerces de la commune,
- Des typologies variées qui favorisent la mixité sociale et qui permettent d'accueillir des personnes seules, des couples et des ménages avec enfant,
- Une reconstitution partielle de la démolition de plus de 200 logements sur ce quartier dans le cadre de l'ANRU.

Considérant que cette opération est mentionnée dans l'annexe de la convention signée avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social en faveur de la remise à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat, approuvée par délibération du 20 décembre 2018.

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 29 juin 2022, soutient également la construction de ces 30 logements sociaux à hauteur de 45 000 €.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement à Périgord Habitat, soit une subvention totale de 45 000 €

Fait à Périgueux, le 01 AOUT 2022


Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Construction de 30 logements sociaux – La Minoterie à Périgueux – Périgord Habitat

- La résidence se situe également au cœur du quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle, sur le Gour de l'Arche à Périgueux. Cette opération s'inscrit dans le programme ANRU et vient en reconstitution partielle de l'offre démolie sur le quartier.
- Cette opération est composée de 18 logements collectifs et 12 logements individuels, de typologies variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles) : 11 T2, 13 T3 et 6 T4
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 %). Le chauffage et l'eau chaude des pavillons individuels seront produits des chaudières individuelles à condensation (gaz). Pour les logements collectifs, ils seront raccordés au réseau de chaleur de Saltgourde pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Les logements seront évolutifs afin de tenir compte du vieillissement de la population.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	collectif	6	5	11	50	294	325
T3		3	4	7	70	405	452
T3	individuel	3	3	6	69	385	432
T4		3	3	6	79	430	491
	TOTAL	15	15	30			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Charges foncières	1 079 531 €	Etat (Aides à la pierre)	85 500 €
Travaux	2 812 978 €	CA Grand Périgueux	45 000 €
Honoraires	170 922 €	Prêt CDC	2 928 726 €
Divers	2 562 €	Commune de Périgueux	45 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	90 000 €
		Prêt Action Logement	300 000 €
		Département de la Dordogne	165 000 €
		Subvention Action Logement	33 750 €
		Fonds propres	373 017 €
TOTAL	4 065 993 €	TOTAL	4 065 993 €